

Quelques chiffres sur les collèges “classiques” et les CEGEP en 1967-1968

par Mariette THIBAUT

AU MOMENT où la Fédération des Collèges classiques disparaît pour céder la place à deux nouvelles associations (Association des institutions d'enseignement secondaire et Association des collèges du Québec), nous croyons utile de fournir certains chiffres concernant les étudiants et le personnel enseignant des collèges « classiques » et des CEGEP.

Des statistiques de ce genre nous sont souvent demandées. Elles constituent, croyons-nous, une source de documentation indispensable, particulièrement en ces années où les transformations qui s'opèrent dans le système d'éducation exigent des études et des analyses de situation de tous ordres.

Nous ne prétendons pas fournir ici des statistiques officielles: nous voulons surtout donner ici un aperçu de la situation telle qu'elle se présentait au 30 septembre dernier, date à laquelle les collèges nous ont fourni ces données.

Notons qu'à cette date, les collèges étaient encore en pleine période d'organisation, ce qui est particulièrement vrai dans le cas des CEGEP. Pour cette raison, nous nous sommes attardés surtout aux effectifs étudiants et au corps professoral. Cette période d'organisation nous permettait difficilement d'obtenir des statistiques élaborées au sujet du personnel de cadre (plusieurs postes étaient encore vacants au 30

septembre) ou des cours donnés au titre de l'éducation des adultes. Nous présenterons quand même, dans ces pages, quelques renseignements au sujet de ces deux aspects importants de la réalité « collège ».

Le cas des CEGEP

Les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) se sont groupés, il y a peu de temps, dans une association distincte connue sous le nom de « Les CEGEP du Québec ». Ils ne sont donc pas compris parmi les collèges qui étaient membres de la Fédération des Collèges classiques à la fin de septembre. Nous avons pourtant jugé indispensable de fournir, dans les pages qui suivent, des renseignements d'ordre statistique sur ces institutions et ce, pour deux raisons principales:

« Les CEGEP du Québec » étant une association de création récente, c'est encore au secrétariat de la FCC (ou au Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation qui prend la relève de ce secrétariat) que nombre de personnes s'adressent pour obtenir divers renseignements au sujet de ces collèges. D'autre part, les CEGEP comptant tous, parmi les institutions regroupées dans la nouvelle corporation, au moins un collège anciennement membre de la FCC, il était utile, pour fins de comparaison avec les

années antérieures, particulièrement en ce qui concerne les étudiants et les professeurs de l'enseignement collégial de type pré-universitaire, de tenir compte de ces douze institutions publiques.

TABLEAU 3

**Étudiants inscrits dans 77 collèges de langue française
1967-1968**

NIVEAUX D'ÉTUDES	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Maternelle	—	—	—
Elémentaire	622	1686	2308
Secondaire	19305	7276	26581
Collégial	9768	4962	14730
TOTAL	29695	13924	43619

81 collèges membres de la FCC

En octobre 1966, la Fédération des Collèges classiques comptait 98 institutions membres. Ce nombre est réduit à 81 en octobre 1967. On connaît déjà les raisons de cette diminution: création des CEGEP et fermeture, ou vente aux commissions scolaires, de quelques collèges.

Le nombre total d'étudiants, à tous les niveaux, dans l'ensemble de ces 81 collèges s'élève, cette année, à 45,379 (voir tableau 1), soit 43,619 dans les collèges de langue française et 1,760 dans les collèges de langue anglaise (voir tableaux 2 et 3).

TABLEAU 1

**Étudiants inscrits dans les collèges « classiques »
1967-1968 — 81 collèges**

NIVEAUX D'ÉTUDES	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Maternelle	24	30	54
Elémentaire et préclassique	640	1796	2436
Secondaire (5 ans)	20183	7463	27646
Collégial	9860	5383	15243
TOTAL	30707	14672	45379

TABLEAU 2

**Étudiants inscrits dans 4 collèges de langue anglaise
1967-1968**

NIVEAUX D'ÉTUDES	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Kindergarten	24	30	54
Elementary	18	110	128
High School	878	187	1065
College	92	421	513
TOTAL	1012	748	1760

NOTE : Les étudiants de Loyola College (section collégiale), au nombre de 3022 (2233 garçons et 789 filles) ne sont pas comptés ici, la section collégiale s'étant retirée de la FCC.

Comparaisons avec les années antérieures

Le tableau 4 compare, avec les chiffres des années antérieures, le nombre d'étudiants selon les niveaux d'études. Il nous semble utile de fournir ici quelques explications:

AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES AU SECONDAIRE

L'augmentation marquée au cours secondaire (21,685 élèves dans 98 collèges en 1966-1967 et 27,646 élèves dans 81 collèges en 1967-1968) peut être attribuée à deux causes principales: 1° l'augmentation réelle du nombre d'élèves dans certains collèges, augmentation due, en certains cas, à la gratuité scolaire accordée en vertu du contrat d'association avec une commission scolaire et 2° le fait que, contrairement aux années passées, nous avons compté, au secondaire, dans le tableau 4, tous les étudiants de 12^e année ou Secondaire V. Pour obtenir une comparaison plus juste avec les années précédentes, il faut donc soustraire le nombre de ces étudiants du cours secondaire pour les ajouter à ceux du cours collégial. Ces étudiants sont au nombre de 5,747 (3,744 garçons et 2,003 filles). Les chiffres entre parenthèses, dans le tableau 4, rétablissent ainsi le calcul.

DIMINUTION DES EFFECTIFS AU COURS COLLÉGIAL

Comme nous venons de le noter, en inscrivant, au cours collégial, tous les étudiants de 12^e année, nous obtenons, pour ce niveau, le chiffre de 20,990, comparativement à 27,646 en 1966-1967. Il faut voir là une diminution plus apparente que réelle. En effet, si nous ajoutons à ce nombre les 7,918 étudiants inscrits au cours pré-universitaire dans les 12 collèges

TABLEAU 4

Nombre d'élèves selon les niveaux d'études
(Comparaisons avec les années antérieures)

Collèges « classiques »

ANNÉE/NOMBRE DE COLLÈGES	SECONDAIRE	COLLÉGIAL	AUTRES COURS	TOTAL
1965-1966 (96 collèges)	23640	22980	2981	49601
1966-1967 (98 collèges)	21685	27778	2306	51769
1967-1968 (81 collèges)	27646 (21899)	15243 (20990)	2490	45379

REMARQUE : Les chiffres entre parenthèses indiquent, pour l'année 1967-1968, la répartition des effectifs étudiants selon le même critère que les années précédentes, soit en comptant les élèves de 12e année au niveau collégial plutôt qu'au niveau secondaire.

d'enseignement général et professionnel, nous obtenons un total de 28,908, soit une augmentation de 1,130 étudiants à ce niveau (voir tableau 5).

TABLEAU 5

**Nombre d'étudiants au niveau collégial
(enseignement général)
Collèges privés et CEGEP**

ANNÉE/NOMBRE DE COLLÈGES	NOMBRE D'ÉTUDIANTS
1965-1966 (96 collèges privés)	22980
1966-1967 (98 collèges privés)	27778
1967-1968 (81 collèges privés + 12 CEGEP)	20990 * + 7918 = 28998

* Pour fins de comparaison avec les années antérieures, nous comptons ici les étudiants inscrits en 12e année.

Effectifs étudiants dans les CEGEP

Les 12 collèges d'enseignement général et professionnel reçoivent, cette année, un total de 13,336 étudiants, soit 7,918 au cours général et 5,418 au cours professionnel. On trouvera, au tableau 6, la répartition de ces étudiants selon le sexe et selon le programme suivi (étudiants suivant le programme du CEGEP, général ou professionnel, ou poursuivant les études déjà entreprises selon les programmes en vigueur les années précédentes).

Les collèges et leurs étudiants

On sait qu'au cours des dernières années le nombre de collèges mixtes n'a cessé d'augmenter. Sur 98

institutions membres de la Fédération, on comptait, l'an dernier, 30 collèges mixtes; il y en a, cette année, 25 sur 81. Si nous considérons que les douze CEGEP sont également mixtes, on totalise, pour 1967-1968, 37 institutions recevant garçons et filles.

Les collèges sont inscrits au tableau 7 selon qu'ils offrent des classes au niveau secondaire, au niveau collégial ou aux deux niveaux. Cela n'implique pas, toutefois, que le collège offre tel niveau d'études au complet.

En plus des 25 collèges mixtes inscrits au tableau précité, notons que 2 institutions pour garçons reçoivent, cette année, moins de 5 jeunes filles, tandis qu'un collège pour jeunes filles compte un garçon parmi ses élèves du secondaire. Nous n'avons pas inscrit ces trois institutions au nombre des collèges mixtes !

Les 21 institutions mixtes qui offrent des classes aux deux niveaux se répartissent comme suit:

- 11 collèges mixtes aux deux niveaux;
- 1 collège recevant garçons et filles au secondaire seulement. Ce collège ne compte que des garçons au collégial;
- 9 collèges ne recevant que des garçons au secondaire sont mixtes au niveau collégial.

Notons que des 15 collèges que nous considérons ici comme collèges mixtes au niveau secondaire, 6 ne reçoivent les jeunes filles que dans les dernières classes de ce niveau (11^e et 12^e années).

Le personnel enseignant dans les collèges membres de la FCC

Les professeurs, dans les collèges membres de la FCC, sont moins nombreux que les années passées:

TABLEAU 6

Effectifs étudiants dans les 12 collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP)

COURS	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Général (Collège I)	2666	1311	3977
* Général (Ancien cours)	2758	1183	3941
SOUS-TOTAL	5424	2494	7918
Professionnel (Collège I)	1877	844	2721
** Professionnel (Ancien cours)	2034	663	2697
SOUS-TOTAL	3911	1507	5418
TOTAL	9335	4001	13336

* Etudiants qui complètent le cours du B.A. de l'Université Laval (Collège II et III) ou de l'Université de Montréal (Rhétorique, Philosophie I et II) et ceux qui complètent le nouveau cours mis sur pied en septembre 1966 par l'Université Laval (Collège II).

** Etudiants qui complètent le cours commencé dans un Institut de Technologie, une Ecole de Métiers, etc. selon l'ancien programme en vigueur avant la création du CEGEP.

TABLEAU 7

Collèges « classiques » répartis selon le sexe des étudiants et le niveau d'études offert

NIVEAUX D'ÉTUDES	TYPE DE COLLÈGES			
	Garçons	Filles	Mixtes	TOTAL
Secondaire	21	6	3	29
Collégial	2	3	1	6
Secondaire et collégial	13	11	21	46
TOTAL	36	20	25	81

ceci s'explique par la diminution du nombre de collèges et d'étudiants. Il importe cependant de remarquer que le nombre de professeurs « à plein temps » a tendance à diminuer, proportionnellement, depuis deux ans. (voir tableau 8)

Nous ne possédons aucune donnée sérieuse qui puisse expliquer ce fait. Risquons une hypothèse: d'une part, l'établissement progressif du régime des options, la variété de ces options, exige un nombre toujours plus élevé de professeurs spécialisés. D'autre part, dans certains collèges, le nombre d'étudiants qui choisissent telle option ne justifie pas toujours l'engagement d'un professeur à plein temps. Ceci expliquerait, jusqu'à un

TABLEAU 8

Personnel enseignant dans les collèges « classiques » selon la division plein temps / temps partiel *

ANNÉE/NOMBRE DE COLLÈGES	PLEIN TEMPS	%	TEMPS PARTIEL	%	TOTAL	%
1964-1965 (94 collèges)	2798	71.1	1136	28.9	3934	100.
1965-1966 (96 collèges)	2982	73.6	1070	26.4	4052	100.
1966-1967 (98 collèges)	2961	67.3	1439	32.7	4400	100.
1967-1968 (81 collèges)	2285	64.9	1234	35.1	3519	100.

* Le nombre de professeurs « à temps partiel » inscrit ici correspond au nombre d'inscriptions sur les listes de paye des collèges et non au nombre réel de personnes concernées. Ainsi, un professeur enseignant dans deux collèges peut être compté ici deux fois comme professeur « à temps partiel ». La même remarque peut s'appliquer pour les autres tableaux où il est question de professeurs à temps partiel.

certain point, la diminution des professeurs « à plein temps » au profit des professeurs « à temps partiel ».

Au sujet des professeurs « à temps partiel » comptés au tableau 8, notons que ce nombre correspond au nombre d'inscriptions sur les listes de

paye des collègues et non au nombre réel de personnes concernées. Ainsi, un professeur enseignant dans deux collèges peut être compté ici deux fois comme professeur « à temps partiel ». La même remarque s'applique pour les autres tableaux où il est question de professeurs « à temps partiel ».

TABLEAU 9
Personnel enseignant selon l'état de vie
(Collèges « classiques »)

ANNÉE/NOMBRE DE COLLÈGES	Prêtres	%	Frères	%	Sœurs	%	Laïques (hommes)	%	Laïques (femmes)	%	TOTAL	%
1964-1965 (94 collèges)	1451	36.9	144	3.7	421	10.7	1597	40.6	321	8.1	3934	100.
1965-1966 (96 collèges)	1327	32.7	125	3.1	445	11.0	1795	44.3	360	8.9	4052	100.
1966-1967 (98 collèges)	1244	28.3	130	2.9	475	10.8	2055	46.7	496	11.3	4400	100.
1967-1968 (81 collèges)	881	25.0	102	2.9	411	11.7	1656	47.1	469	13.3	3519	100.

RÉPARTITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT
SELON L'ÉTAT DE VIE

Dans le tableau 9, nous avons voulu permettre d'établir une comparaison quant à la répartition, selon l'état de vie, du personnel enseignant dans les collèges membres de la FCC au cours des quatre dernières années. Les chiffres du tableau 9 comprennent tous les professeurs (plein temps et temps partiel).

On constatera que le nombre de prêtres (clergé séculier et régulier) a subi une diminution de 11.9% depuis l'année 1964-1965, tandis que le nombre de religieux, frères et sœurs, est demeuré pratiquement stationnaire.

Chez les laïques, l'augmentation, par rapport à

l'année 1964-1965, est de 6.5% pour les hommes et de 5.2% pour les femmes.

Le tableau 10, en présentant le personnel enseignant en deux groupes, soit, d'une part, les clercs et les religieux et, d'autre part, les laïques, donne une vue plus globale du changement qui s'est produit au cours des dernières années.

Nous reprenons, dans le tableau 11, les statistiques du personnel enseignant pour l'année en cours, en tenant compte, cette fois, de l'état de vie des professeurs et de la division plein temps — temps partiel.

Nous constatons que cette division modifie quelque peu les pourcentages inscrits au tableau 10 pour la même année. On remarquera ainsi que les clercs et

TABLEAU 10
Pourcentage du personnel enseignant dans les collèges « classiques »
au cours des 4 dernières années

	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968
	%	%	%	%
Clercs et religieux	51.3	46.8	42.0	39.6
Laïques	48.7	53.2	58.0	60.4
TOTAL :	100.	100.	100.	100.

les religieux représentent, au total, 36.3% du personnel à plein temps, alors qu'ils comptent pour 45.7% du personnel à temps partiel. De même, les laïques forment 63.7% du corps professoral à temps complet et 54.3% du personnel à temps partiel.

trouvera, normalement, un plus grand nombre de prêtres séculiers dans les collèges dirigés par le clergé diocésain que dans les autres institutions. Le tableau 12 donne cette répartition, en chiffres absolus et en pourcentage.

SELON LA DIRECTION DE L'INSTITUTION

Le personnel enseignant se répartit différemment selon la direction de chaque établissement. Ainsi, on

On remarquera, dans ce tableau, que c'est en effet dans ces collèges dirigés par le clergé séculier qu'on trouve le plus grand nombre de prêtres parmi les

TABLEAU 11
Personnel enseignant dans les collèges « classiques »
selon l'état de vie et la division plein temps / temps partiel
1967-1968

ÉTAT DE VIE	PLEIN TEMPS		TEMPS PARTIEL		TOTAL	
		%		%		%
Clergé séculier	310	13.6	215	17.4	525	14.9
Clergé régulier	200	8.7	156	12.6	356	10.1
Frères	65	2.8	37	3.0	102	2.9
Sœurs	255	11.2	156	12.7	411	11.7
Laïques (hommes)	1187	52.0	469	38.0	1656	47.1
Laïques (femmes)	268	11.7	201	16.3	469	13.3
TOTAL	2285	100.	1234	100.	3519	100.

TABLEAU 12
Répartition du personnel enseignant dans les collèges « classiques »
selon la direction de l'institution et l'état de vie des enseignants
1967-1968

DIRECTION/NOMBRE DE COLLÈGES	CLERGÉ SÉCULIER		CLERGÉ RÉGULIER		FRÈRES		SŒURS		LAÏQUES (HOMMES)		LAÏQUES (FEMMES)		TOTAL	
		%		%		%		%		%		%		%
Clergé séculier et sociétés de prêtres (28 collèges)	475	35.4	13	1.0	16	1.1	13	1.0	765	57.0	61	4.5	1343	100.
Clergé régulier (28 collèges)	13	1.3	332	32.2	31	3.0	14	1.3	558	54.2	82	8.0	1030	100.
Frères (4 collèges)	7	3.3	1	0.5	54	25.7	—	—	134	63.8	14	6.7	210	100.
Sœurs (19 collèges)	20	2.4	9	1.1	1	0.1	384	45.7	156	18.6	270	32.1	840	100.
Laïques (2 collèges)	10	10.4	1	1.0	—	—	—	—	43	44.8	42	43.8	96	100.
TOTAL (81 collèges)	525	14.9	356	12.1	102	2.9	411	11.7	1656	47.1	469	13.3	3519	100.

professeurs, soit un total de 36.4%, alors que les collèges dirigés par le clergé régulier en comptent 33.5%.

La concentration de religieuses est plus élevée dans les collèges dirigés par ces dernières, soit 45.7%. Notons enfin qu'à l'exception des deux collèges à direction laïque, le plus fort pourcentage de laïques, soit 70.5% se retrouve dans les collèges dirigés par les frères.

Le personnel enseignant dans les CEGEP

Les CEGEP étant des institutions de caractère nouveau, il est particulièrement intéressant de voir comment se répartit, dans ces collèges, le personnel enseignant. Le tableau 13 fournit, en chiffres absolus et en pourcentage, la répartition de ce personnel.

On remarquera que les laïques représentent ici 90.3% du personnel à temps complet et 85% du personnel à temps partiel. Une autre constatation ne peut nous échapper: le nombre de femmes, dans ces douze collèges mixtes, est relativement peu élevé: les femmes ne comptent, en effet, que pour 8% du personnel à plein temps (religieuses: 1.2% — laïques: 6.8%) et 21.7% du personnel à temps partiel (religieuses: 6.9% — laïques: 14.8%). Nous verrons plus loin, à ce sujet, la relation professeurs-étudiants dans les collèges « classiques » et dans les CEGEP.

Comparaisons entre le personnel des collèges « classiques » et des CEGEP

Le tableau 14 n'apporte pas d'éléments nouveaux. Il regroupe simplement, pour fins de comparaisons, des chiffres déjà fournis dans les tableaux précédents, soit le pourcentage de professeurs à plein temps et à temps partiel pour chaque type d'enseignants, tant dans les collèges publics que dans les institutions privées.

RÉPARTITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET ADMINISTRATIF DANS LES COLLÈGES MIXTES

Au niveau secondaire

Le tableau 15 nous indique le nombre d'élèves, garçons et filles, qui fréquentent des institutions mixtes au niveau secondaire.

On remarque que, dans ces 15 institutions, les effectifs étudiants se composent de 75.7% de garçons et de 24.3% de jeunes filles. La répartition du personnel enseignant, hommes et femmes, est assez éloignée de ces chiffres, ces dernières ne représentant que 13% du personnel enseignant à ce niveau. Ce pourcentage comprend non seulement les professeurs à temps complet, mais également les professeurs à temps partiel.

Au niveau collégial

Au niveau collégial (voir tableau 16), nous avons voulu tenir compte des collèges « classiques » et des collèges d'enseignement général et professionnel.

TABLEAU 13

Personnel enseignant dans les CEGEP selon l'état de vie et la division plein temps / temps partiel

ÉTAT DE VIE	PLEIN TEMPS	%	TEMPS PARTIEL	%	TOTAL	%
Clergé séculier	38	4.2	15	5.4	53	4.7
Clergé régulier	30	3.3	5	1.8	35	2.9
Frères	9	1.0	2	0.7	11	0.9
Sœurs	11	1.2	19	6.9	30	2.5
Laïques (hommes)	758	83.5	195	70.4	953	80.4
Laïques (femmes)	62	6.8	41	14.8	103	8.6
TOTAL :	908	100.	277	100.	1185	100.

TABLEAU 14

Comparaison entre le pourcentage du personnel enseignant dans les CEGEP
et dans les collèges « classiques », selon l'état de vie

ÉTAT DE VIE	« CEGEP »			« CLASSIQUES »		
	Plein temps	Temps partiel	Total	Plein temps	Temps partiel	Total
	%	%	%	%	%	%
Clergé séculier	4.2	5.4	4.7	13.6	17.4	14.9
Clergé régulier	3.3	1.8	2.9	8.7	12.6	10.1
Frères	1.0	0.7	0.9	2.8	3.0	2.9
Sœurs	1.2	6.9	2.5	11.2	12.7	11.7
Laïques (hommes)	83.5	70.4	80.4	52.0	38.0	47.1
Laïques (femmes)	6.8	14.8	8.6	11.7	16.3	13.3
TOTAL	100.	100.	100.	100.	100.	100.

TABLEAU 15

Relation professeurs-élèves, au niveau secondaire, dans 15 collèges « classiques » mixtes
1967-1968

NOMBRE D'ÉLÈVES						NOMBRE DE PROFESSEURS					
Garçons	%	Filles	%	TOTAL	%	Hommes	%	Femmes	%	TOTAL	%
5934	75.7	1905	24.3	7839	100.	467	87.0	70	13.0	537	100.

NOTES : 1 — Un de ces collèges ne compte aucune femme dans le corps professoral du secondaire.

2 — Nous comptons, dans ce tableau, les professeurs à temps complet et à temps partiel.

TABLEAU 16

Relation professeurs-étudiants, au niveau collégial dans les collèges « classiques » mixtes et dans les CEGEP
1967-1968

COLLÈGES	ÉTUDIANTS						PROFESSEURS					
	Garçons	%	Filles	%	TOTAL	%	Hommes	%	Femmes	%	TOTAL	%
« Classiques » (21 collèges)	6131	71.4	2456	28.6	8587	100.	619	90.8	63	9.2	682	100.
CEGEP (12 collèges)	9335	70.0	4001	30.0	13336	100.	1052	88.8	133	11.2	1185	100.
TOTAL POUR LES DEUX GROUPES DE COLLEGES	15466	70.5	6457	29.5	21923	100.	1671	89.5	196	10.5	1867	100.

NOTES : 1 — Nous comptons ici les professeurs à temps complet et à temps partiel.

2 — Dans 6 des 21 collèges « classiques » comptés ici, on ne trouve aucune femme parmi le corps professoral du niveau collégial.

TABLEAU 17

Répartition des postes administratifs dans les collèges mixtes
1967-1968

NOMBRE DE COLLÈGES	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL	%
« Classiques » (25 collèges)	284	96.0	12	4.0	296	100.
CEGEP (12 collèges)	129	92.8	10	7.2	139	100.
TOTAL POUR LES DEUX GROUPES DE COLLEGES	413	94.9	22	5.1	435	100.

On constatera que les pourcentages concernant les étudiants, garçons et filles, et les professeurs, hommes et femmes, sont sensiblement les mêmes dans les deux types d'institutions.

Il faut également remarquer que le nombre de femmes enseignant à ce niveau est encore plus faible qu'au niveau secondaire, soit 10.5% de professeurs féminins pour un pourcentage de 29.5% d'étudiantes.

Dans les postes administratifs

Des constatations semblables à celles que nous venons de faire s'applique également, avec plus d'évidence encore, quand il s'agit de la place qu'occupent les femmes dans les postes de direction ou d'administration dans les collèges mixtes, tant publics que privés.

Comme nous l'avons dit précédemment, le relevé que nous avons pu effectuer est forcément incomplet: plusieurs postes administratifs, particulièrement dans les CEGEP, étaient encore vacants lorsque nous avons obtenu ces renseignements.

On constatera que les femmes ne représentent que 4% des administrateurs dans les collèges privés mixtes et 7.2% dans les collèges publics. Il importe de souligner ici que, selon notre relevé, ces femmes sont, pour la plupart, des adjointes ou des assistantes aux directeurs des services pédagogiques ou des services aux étudiants. Quelques-unes occupent le poste de registraire ou de bibliothécaire. En fait, on ne trouve, dans la liste, que trois personnes inscrites sous les titres de « directrice des étudiantes » ou de « directrice des études ».

Ajoutons enfin que 5 des 12 CEGEP ne comptaient aucune femme parmi le personnel administratif au moment où l'enquête a été menée et que 13 des 25 collèges « classiques » mixtes étaient dans le même cas.

L'éducation des adultes

Au chapitre de l'éducation des adultes, les renseignements que nous possédons concernent le premier semestre de l'année 1967-1968. Plusieurs collèges nous ont en effet indiqué, en septembre, que d'autres cours seraient mis sur pied au deuxième semestre.

Au premier semestre, 28 collèges « classiques » recevaient des adultes pour divers types de cours, qu'il s'agisse de cours culturels ou de cours menant à un diplôme officiel. De ce nombre, 20 collèges offraient des cours en vue du B.A., accueillant un total de 6,300 étudiants adultes. Ajoutons que 15 de ces collèges avaient également tenu, à l'été 1967, des sessions de cours en vue du B.A. pour adultes.

Les divers autres cours donnés dans ces collèges (diplôme d'études collégiales, brevet A, cours de langue, d'administration, etc., et cours culturels divers) atteignaient 4,704 adultes.

Les CEGEP étant tout nouvellement créés au moment de notre enquête, nous ne possédons que de données partielles quant aux cours offerts aux adultes dans ces institutions collégiales. Notons toutefois que dès septembre, 11 des 12 collèges d'enseignement général et professionnel offraient déjà divers types de cours pour adultes, tandis que le douzième annonçait qu'un programme de cours pour adultes serait mis en

vigueur au deuxième semestre. Selon les renseignements que nous possédons, 7 des 12 CEGEP offraient, en septembre, des cours conduisant au B.A. pour adultes.

* * *

Nous ne croyons pas qu'une conclusion s'impose ici. Les chiffres sont là, qui présentent la situation, telle qu'elle existe dans les collèges en 1967-1968. On

pourrait certes analyser les causes, les avantages ou les inconvénients de tel changement survenu au cours des dernières années. Tel n'étant pas notre but, nous nous abstiendrons d'analyser cette situation, ne possédant pas d'ailleurs toutes les données requises pour le faire. Nous croyons que le lecteur à qui ces renseignements pourront être utiles voudra faire sa propre analyse •